

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 35 (1921)

Heft: 1-2

Artikel: Lettre d'armoiries et noblesse concédées à des familles fribourgeoises [suite]

Autor: Amman, Alfred d'

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettres d'armoiries et de noblesse conçédées à des familles fribourgeoises,

par Alfred d'Amman.

(Suite.)

35. **Gapany, 1635.** Ferdinand II, élu empereur des Romains, anoblit les frères Blaise, Jean et Gabriel Gapani, en Nuithonie, ainsi que leur neveu, Pierre Gapani, et augmente leurs armoiries; 1635, mars 12, à Vienne.

Copie en mains de M. A. de Gapany, géomètre cantonal à Sion, vidimée le 15 février 1697 par Pierre Thomas, notaire à Vuippens; texte latin.

Motifs et nature de l'anoblissement: recommandation des prélats et barons de Hongrie en faveur de Blaise Gapani, de ses frères, et de leur neveu, dont les aïeux, assurait-on, furent hommes-liges des comtes, puis ducs de Savoie, et, à ce titre, en reçurent des fiefs militaires; l'empereur les agrège, eux et leurs descendants, à la noblesse du royaume de Hongrie et des pays qui en dépendent.

Libellé des armoiries augmentées: scutum videlicet militare erectum candidi coloris, fundum illius trienni viridi monticulo occupante, in quaquidem candida scuti area, inter duas hemispherii rubras lunas ab inferiore sinistro ad superiorem dextrum scuti angulum oblique cornibus versas designatas, rubra stella locata esse cernitur. Scuto incumbentem galeam militarem craticulatam sive apertam Regio diademate inter duo cornua bubalina utrinque ab inferiore candido et superiore rubro coloribus partibus per medium transversum discriminata, ex quorum extremitatibus singula ternae flavescentes spicae tritici eminere candidam duplicatam crucem proferente ornatam. A summitate vero sive cono galeae laciniis seu lemniscis utrinque candidis seu argenteis et rubris in scuti extremitate sese deferentibus scutumque ipsum decenter exornantibus, prout haec omnia in capite seu principio praesentis nostri privilegii manu et artificio pictoris propriis ac geminis suis coloribus clarius depicta et lucidius in oculos intuentium posita esse conspiciuntur.

Blasonnemen: *d'argent à une étoile de gueules accompagnée de deux croissants de même, le tout posé en bande; en pointe un mont de trois coupeaux de sinople. Casque de tournoi taré de front et sommé d'une couronne royale; Cimier: croix double d'argent enclavée entre deux cornes de buffle s'appuyant sur la couronne, d'argent à leur partie inférieure, de gueules à leur partie supérieure, et de l'extrémité desquelles sortent trois épis de blé, d'or; lambrequins d'argent et de gueules; devise accompagnant la base des cornes: In hoc signo, vera abundantia.*

La devise figure dans la peinture des armoiries, en tête du diplôme; elle n'est pas mentionnée dans le texte.

Cette famille est originaire de Corbières, où on la trouve dès 1528, 1531, en la personne de Guillaume Gapan, notaire¹; et en 1546 en la personne du même, appelé cette fois «Vuillième Gaspan», notaire, bourgeois de Corbières et fils de feu Claude Gaspan «aultrement Mestrallat.»²

¹ Arch. cant. Frib., répertoire du fonds de la Valsainte, fol. 8, 35, 44.

² Arch. cant. Frib., terrier No. 59.

Selon une généalogie que possède M. H. de Gapany, médecin vétérinaire à Bulle, François Gapan le jeune, notaire à Marsens, aurait épousé Jeanne de Syoneveys et serait le père des trois frères anoblis; il fut aussi commissaire rénovateur des fiefs. Il était le fils du notaire François Gapany que l'on trouve, vers 1560, régisseur, à Vuippens, de Claudine de Vuippens, veuve de son second mari Gabriel de Blonay, seigneur de St. Paul en Chablais¹, et qui, avec François Moënnat, leva en 1577 et 1578 les terriers nos 46 à 50 du baillage de Corbières.

Voici ce que mentionne cette même généalogie sur les trois frères et leur neveu anoblis²; Blaise fut docteur en droit civil et canonique, il mourut le 16 septembre 1652; Jean fut châtelain à Marsens pour les Pères Jésuites, et mourut le 17 avril 1652; Gabriel fut notaire, bourgeois de Vuippens, et mourut le 11 août 1671; le neveu Pierre, aussi anobli, était le fils d'un quatrième frère, nommé Jacques, notaire à Marsens, décédé en 1617.

Dans la descendance des anoblis je relève: Pierre Gapan, arrière petit-fils de Jean, entré au service de France en 1694, il fut capitaine au régiment de Castella, puis de Bettens, chevalier de St. Louis en 1721 et mourut à Marsens le 13 janvier 1738.³

Rodolphe Gapany, préfet national en 1802, membre du Petit Conseil depuis 1803 jusqu'à sa mort, survenue à Fribourg le 12 avril 1812.

C'est depuis la fin du dix-huitième siècle que la famille orthographie son nom „Gapany.“

L'appartenance de cette famille à la noblesse a été revendiquée et admise dans une preuve de seize quartiers de noblesse présentée en Autriche en 1900 par M^{lle} A. de Maillard de Fribourg, alors dame d'honneur à la cour d'Autriche et chanoinesse, dont l'arrière grand'mère était Julienne de Gapani, fille de François, notaire à Echarlens.

La famille de Gapany existe encore à Echarlens, Marsens et Sion. Une branche était établie vers 1760 à Lintz en Autriche. Une autre branche vivait en France, elle s'y est éteinte en la personne d'Edouard de Gapany, capitaine au 12^{ème} Cuirassiers, chevalier de la légion d'honneur, mort le 3 novembre 1897.

36. Vissaula, 1637. Ehrenfridt, comte à Ortenburg⁴, baron à Freyenstein et à Carlsbach, agissant en vertu d'une concession faite par l'empereur Charles Quint à son aïeul Gabriel comte à Ortenburg, baron à Freyenstein et à Carlsbach, donne une lettre d'armoiries à Pierre Vissaula, bourgmestre de Morat et à ses descendants, et les autorise à permuter leur nom en Ab Aula ou Von Aula; 1637, septembre 23, au château de Plütschhausen. Original en mains de M. W. Faucherre, architecte à Bâle, et communiqué en copie; texte allemand; imprimé en extrait, mais en orthographe moderne, dans: Engelhard, *Der Stadt Murten Chronik und Bürgerbuch*, Berne 1828, p. 378—379.

Libellé des armoiries d'après la copie Faucherre: Einen quartierten Schilt in Weiss und Roth, in beyden weissen Veldierungen ein rothen auffrechten

¹ *Mémorial de Fribourg*, Fribourg 1855, vol. 2, p. 249.

² Arch. cant. Frib., terrier de Marsens No. 22.

³ Extrait du ministère de la guerre de France, en mains de M. H. de Gapany.

⁴ Ortenburg, en Basse Bavière, siège de la famille comtale, protestante, du même nom.

Löwen, mit einer guldenen Cron, Zungen, Klawen oder Griffel, auch auffgerichteten Schweiff. Inn den ändern zweyen rothen Veldierungen ein weisse fünfblätterige Rosen, das mittler darin Guldin, und disses wegen seiner und der seinigen besonders gemelten Rittmeisters Mann- und Kuenheit, welchisse muth sich einem Löwen und Tugent einer lieblich rosen zuuergleichen; ob dem Schilt ein offenen Turniershelm, auff der rechten und linken Seiten (inwendig mit rother und aussuendig mit weisser farb) zurück fliegender Helmdecke, mit einer guldenen Cron geziert, darauff ein halb rother Löw, mit einer guldenen Cron gekrönt und am Ruggen mit dreyen weissen Rosen belegt, wie dan das Wappen und Kleinloth in diesem Unserm Brieff gemahlet und mit seinen farben eigentlich aussgestrichen stehet.



Fig. 5
Armoiries peintes sur le diplôme Vissaula, 1637.

Blasonnement: *écartelé; aux 1 et 4, d'argent, au lion de gueules¹, couronné d'or, lampassé² et armé du même; aux 2 et 3, de gueules à une rose d'argent, boutonée d'or; casque de tournoi couronné d'or; Cimier: un lion issant de gueules couronné d'or, le dos orné de trois roses d'argent; lambrequins: de gueules à l'intérieur, d'argent à l'extérieur.*

Il est dit expressément dans le diplôme que, en vertu de celui-ci, Pierre Vissaula et ses descendants sont placés désormais dans la classe des patriciens, *parriciorum* (altération de patriciorum) et des familles, *und Geschlechter*, du saint empire

romain et des principautés autrichiennes. Motif principal de la lettre d'armoiries: service en qualité de capitaine de cavalerie, fait présentement à l'armée de l'empereur par Guillaume Vissaula, fils du bourgmestre Pierre, dont la vaillance est comparée à celle du lion et la vertu à une rose (voir libellé des armoiries).

La tige de la famille Vissaula fut Etienne Fitzaula, qui s'établit à Morat, avec son fils Pierre et y acheta la bourgeoisie le 7 novembre 1589; il était

¹ Engelhard, op. cit., et le P. Appollinaire Dellion, dans son Armorial historique, Fribourg, 1865, représentent le lion du 1 contourné; cela n'est pas indiqué dans le libellé des armoiries.

² Je crois que l'adjectif *guldenen* précédant le mot Cron s'applique aussi aux mots Zungen et Klawen.

négociant et passe pour avoir été originaire d'Irlande. Le bourgmestre Pierre, qui fut gratifié des dites armoiries était son petit-fils; celui-ci mourut en 1640. La famille, paraît-il, n'usa pas de la faculté concédée de modifier son nom, et continua à s'appeler Vissaula, comme c'était le cas en 1637. Elle s'éteignit dans sa lignée mâle en 1903 en la personne d'Oscar Vissaula; une soeur de celui-ci habite à Morat.

37. Hans, 1640. Ferdinand III, élu empereur romain, anoblit Pierre Hans, doyen de la collégiale de St. Nicolas à Fribourg, lui donne des armoiries et lui confère la dignité de comte palatin; 1640, août 3, à Ratisbonne.

Original aux archives cantonales de Fribourg, texte allemand, sur neuf feuilles de parchemin reliées en cuir; le sceau manque et le parchemin ne porte pas de trace de son apposition.

Motifs de la concession: les fidèles services rendus par ses ancêtres à l'Empire et à la maison archiducal d'Autriche; et les services que lui-même leur a rendus en maintes circonstances et qu'il est disposé à rendre encore.

Libellé des armoiries: «ein quartier Schildt dessen hinder undere und vor-

dere obere Feldung gelb oder goldtfarb in beeden gleich an der Abtheilung erscheint ein halber schwarzer gekrönter Adler mit offnem Schnabel, roth ausgeschlagener Zungen, aufgethanem Gefieder und von sich streckenden Waffen; die vorder undere und hindere obere Feldungen aber sein weiss oder silberfarb in ieder der mitte überzwerch gehet ein Roth oder Rubinfarbe braitter Palckhen oder Strassen und auf ieder dreij weisse Moermuschlen nebeneinander befindtlich. Ob dem Schildt ein freyer offner Adelicher Thurniers Helmb zur Rechten mit schwarz und gelber, linckhen Seithen aber weiss und rother Helmbdeckhen, und darob mit einer goldtfarben Königlichen Cron gezieht, auf welches ein auch

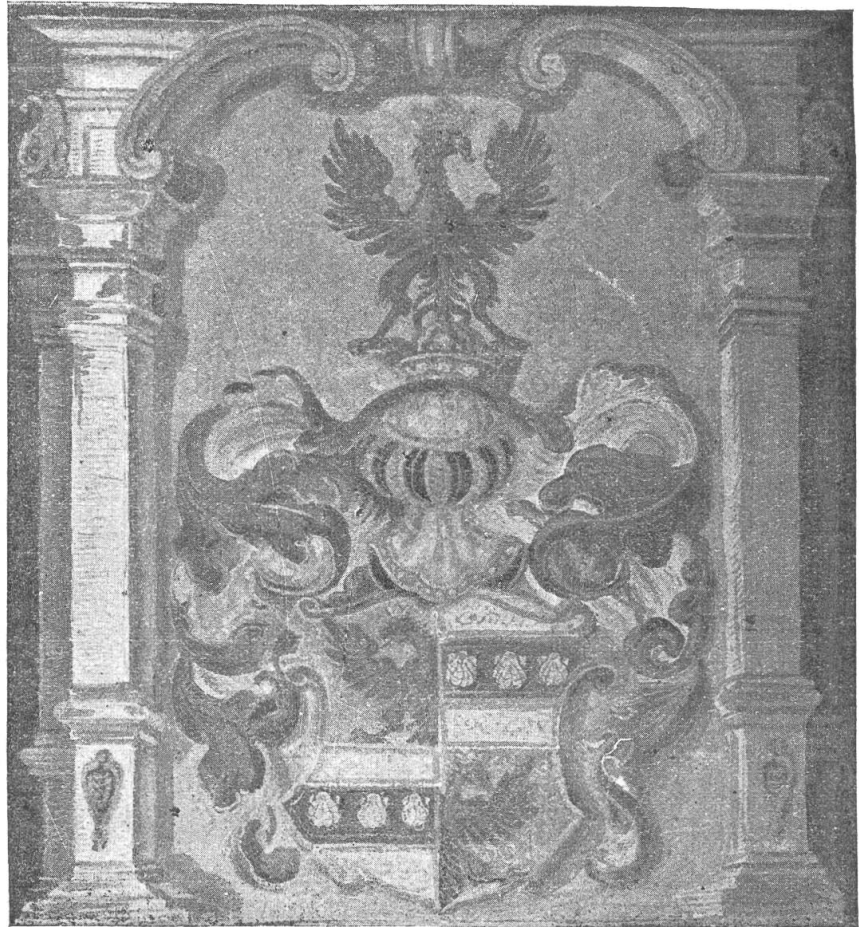


Fig. 6

Armoiries peintes sur le diplôme Hans, 1640.

schwarzer aber gantzer und nur einfacher gekrönter Adler, den Kopff fürwerts wendend mit ebenmässig aufgethanen Gefueder, offenem Schnabel und gleichfahls aussgeschlagener Rothen Zungen, stehet, massen dann solch Adelich Wappen und Clainath in diesem kaiserlichen libellweis geschriebenen Brieff auf negstfolgender Seitten gemahlet und mit farben aigentlicher aussgestrichen ist.»

Blasonnement: *écartelé; aux 1 et 4, d'or à la demi-aigle couronnée, de sable, lampassée de gueules, les ongles saillants; aux 2 et 3, d'argent, à la fasce de gueules chargée de trois coquilles de mer, d'argent; heaume de tournoi sommé d'une couronne royale d'or; lambrequins de sable et d'or à dextre, d'argent et de gueules à senestre; Cimier: empiédant la couronne une aigle de sable, couronnée, les ailes éployées, languée de gueules.* (Fig. 6.)

En plus ample témoignage de la faveur impériale, l'anoblissement est rehaussé de la dignité de comte palatin, avec les attributions suivantes valables dans tout l'empire romain:

1. nommer des notaires, écrivains publics et juges;
2. légitimer les enfants naturels, à l'exception de ceux des princes, comtes et barons;
3. nommer des curateurs, des tuteurs;
4. adopter des personnes, confirmer les adoptions faites par d'autres personnes;
5. émanciper les mineurs;
6. libérer de la servitude corporelle;
7. créer des docteurs et licenciés en Ecriture Sainte, en droit, en médecine, en philosophie, des maîtres, des bacheliers, des poètes lauréats des arts libres, à la condition que, pour créer un docteur ou un licencié, le comte palatin le fasse examiner par trois docteurs de la faculté en cause; lesquels docteurs, licenciés, maîtres, bacheliers, poètes seront reconnus dans les universités de Paris, Bologne, Pérouse, Pise, Louvain, Streir (?), Ingolstatt, Prague, Leipzig, Wittemberg, Tübingue, Wurtzbourg, Marbourg, Strassbourg et autres universités semblables;
8. concéder des armoiries, augmenter ou modifier des armoiries, à l'exclusion toutefois de la faculté de concéder le casque de tournoi, l'aigle impériale ou royale, la couronne impériale ou royale;
9. authentifier des documents au moyen de son cachet;
10. écrire son propre testament en la forme olographe, avec validité de testament notarié.

Ce sont les attributions comprises sous le terme de *comitiva minor*, petite comitive.

Rares sont les données sur la famille Hans; dans une brève notice qui lui est consacrée par Leu, dans son *Lexicon suisse* (vol. IX, 1754), il est dit: «Hans, une famille éteinte de la ville de Fribourg, dont un Louis fut grand sautier en 1526, un autre Louis fut du conseil secret en 1553, et un Claude fut bailli à Illens en 1610.» Ce dernier point est inexact; le bailli d'Illens en 1610 s'appelait Haas et non Hans; par contre Louis Hans fut bailli de Pont en 1529—34. En 1555, un Rodolphe Hans épousa une Marguerite, fille de Jacques Reyff.

Pierre Hans, après avoir étudié à Fribourg dans l'établissement dit des

Scholarques, fut choisi en août 1602 par le conseil de Fribourg pour bénéficier de l'une des bourses gratuites au Collège helvétique de Milan dont disposait le canton de Fribourg. Il y resta pendant trois ans; il paraît que, aussitôt prêtre, il fut admis dans le chapitre de St. Nicolas; mais la date de 1597 qui est donnée de sa nomination à une stalle de chanoine dans la *Notice historique (1912)* sur ce chapitre est évidemment inexacte; curé en 1610, chantre en 1626 doyen en 1632, mort en 1650. En 1617, il fit le pèlerinage de St. Jaques de Compostelle, avec le Chanoine Rumi et trois autres fribourgeois dont l'un était François Gottrau; dans la lettre de recommandation, datée de février 1617, dont le conseil de Fribourg munit les pèlerins il est dit du curé Hans (Petrus Joannes) que c'était un prêtre d'une vigilance remarquable et d'un travail infatigable.

Il serait intéressant de savoir si ce comte palatin fit usage des multiples attributions qui lui avaient été données; je n'en ai trouvé aucun exemple.

38. Bocard, 1640. Ferdinand III, élu empereur romain, anoblit Martin Bochart de Bochart, et lui octroye des armoiries; 1640, août 11, à Ratisbonne.

L'original est en mains de M. René de Bocard, actuellement banquier à Grenoble; texte allemand.

Motifs indiqués de la concession: services rendus à l'empereur et à ses prédécesseurs et à la maison archiducal d'Autriche par les ancêtres de Martin Bochart et par lui-même, et les services qu'il s'offre à rendre encore.

Je ne suis pas parvenu à me renseigner sur la nature des services rendus, et je n'ai trouvé aucun document établissant que des ancêtres de Martin Bochart ou lui-même aient servi en Autriche ou dans l'empire. Mais on sait que deux de ses fils servirent dans les armées impériales: François-Antoine, capitaine en 1633¹, mort en 1656; François-Pierre, enseigne en 1643.²

J'incline fortement à voir, dans l'indication ci-dessus des motifs, les termes stéréotypés en usage dans la chancellerie impériale pour la rédaction des diplômes de noblesse et d'armoiries. Il existe une forte présomption pour attribuer l'octroi de ce diplôme à la recommandation de Pierre Koenig dit Mohr, créé baron de l'empire en 1631, lequel, après sa réhabilitation, avait recouvré son influence auprès de l'empereur. Lorsque, en 1634, Pierre Koenig sous l'accusation de trahison envers l'empire, fut emprisonné et mis en jugement. Jean Bochart, l'un des fils de Martin, fut l'un des délégués que la parenté de Koenig et le Conseil de Fribourg dépêchèrent auprès de l'archiduchesse Claudia, à Innsbruck pour agir en faveur de l'accusé. A ce motif de gratitude s'ajoutait celui que Koenig était le neveu de Martin Bochart du chef de sa tante Dorothée, femme de ce dernier; ses affections l'inclinaient visiblement en faveur de ces époux, car dans un testament qu'il fit le 3 septembre 1636 il institua héritières cette tante Dorothée avec sa fille Anne-Marie Bochart, tandis qu'il ne donnait à sa propre femme, Marie née Chassot, qu'une rente viagère de cinquante écus. Puis, après la mort de cette dernière, il épousa cette cousine germaine Anne-Marie Bochart, le 20 février 1640. Comme le diplôme octroyé

¹ Arch. cant. Frib., grand livre des bourgeois, en parchemin, fol. 162v.

² *ibid.*, fol. 166l.

à Martin Bochard, désormais le beau-père du baron Koenig, suivit de très près ce second mariage, il est fort compréhensible que le beau-fils l'ait fait obtenir.

Libellé des armoiries: «Ein quartierten Schilt dessen hinterunter und vorder oberthail schwartz, in Jetwederem einwärts gegeneinander zum grümmen gestellt ein gelb oder goldfarber Lew mit offenem rachen, roth ausgeschlagener



Fig. 7

Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Martin Bochard en 1640.

dann sollich Adelich Wappen und Clainot sambt seiner Zier in mitte diss Unsers Kayserlichen brieffs gemahlet undt mit farben aigentlicher aussgestrichen ist.»

Blasonnement: *écartelé; aux 1 et 4, de sable au lion d'or lampassé de gueules, à la double queue entrelacée, celui du 1^{er} quartier contourné; aux 2 et 3,*

¹ Tandis que l'usage s'est établi de blasonner les armoiries de Boccard avec des losanges, le terme allemand employé dans le diplôme signifie fusée (Spitzwecken, mis, je le pense pour Spitzwecken). Les fusées prennent leur dénomination de fuseaux (Comte de Foras, *Le blason*, p. 225); la fusée a la forme d'une losange allongée (Comte de Renesse, *Dictionnaire des figures héraldiques*, I. Bruxelles 1894).

Zungen, fürsich geworfenen Prancken und übersich gewundenen doppelten Schwantz; vorder unter und hinter ober veldung blaw oder lasurfarb, darinnen driangelsweis drey vieregkhete mit den Spützen über sich gekherte gelbe Spützwekhen, als unten ain und oben zween. Auf dem Schild ain freyer offener Adelicher Thurniers Helm, zur lincken mit gelb und schwarzer, rechten seiten gelb und blauer Helmbdeckhen, und darob einer goldfarben Königlichen Cron geziert, auf welcher fürwärts das vorder des im Schilt beschribenen gelben Lewens, mit offenem Rachen und, roth ausgeschlagener Zungen und in seinen beeden Pranckhen den Spützwekhen haltendt. Als

d'azur à trois fusées¹ d'or; heaume de tournoi sommé d'une couronne royale d'or; lambrequins: d'or et de sable à senestre, d'or et d'azur à dextre; cimier: lion issant, contourné, d'or, lampassé de gueules tenant dans ses pattes une fusée d'or.

La famille de Boccard est originaire du village vaudois d'Onnens près Grandson; Dietrich est le premier qui paraisse à Fribourg, il y est reçu bourgeois externe en 1539 sous le nom de Burchart.¹ En 1570, le notaire Ant. Alex stipule² le contrat de mariage de Simon Gottrau et de Françoise, fille de feu Nicolet Boccardier d'Onnens rière Grandson et de noble Marie de Gallera de Lignerolles; le 4 avril 1584³, Laurent Burchart acheta la bourgeoisie externe de Fribourg, il était tanneur; le 23 juin 1616⁴, son fils Martin fut reçu bourgeois sous le nom de Bockart. Dans les réceptions à la bourgeoisie, la forme Boccard apparaît pour la première fois avec Pierre-Ignace, fils de Martin, en 1651; elle n'a plus varié dès lors.

Martin Bochart entra dans le Conseil des Deux Cents en 1613; dans celui des Soixante, en 1623; il fut bailli à Châtel-St. Denis de 1624 à 1629, et mourut le 26 juillet 1648. Il épousa Dorothee Lapis ou de la Pierre, d'une famille d'Estavayer; il eut cinq fils, François-Antoine, François-Louis, François-Pierre, Pierre-Ignace, Jean-Louis; et une fille, Anne-Marie, qui épousa le colonel, baron Pierre Koenig. Martin est la souche de toute la famille de Boccard.

39. **Gottrau.** Ferdinand III, élu empereur romain, anoblit les trois frères Gottrouwer, François-Prosper, avoyer de Fribourg, Jean-Guillaume, ancien bailli de Grandson et François-Charles, ancien avoyer d'Estavayer, et leur donne des armoiries; 1640, août 11, à Ratisbonne.

Original en mains de MM. Alexis et Rodolphe de Gottrau de la Riedera; texte allemand.

Motifs de la concession: les fidèles services rendus non-seulement par les ancêtres des trois frères Gottrouwer à l'empereur et à l'archiduché d'Autriche, mais par eux-mêmes en maintes circonstances; et les services qu'ils sont disposés à rendre encore.

Libellé des armoiries: «ein quartierter Schildt dessen hinder under und vorder obere Feldungen in der Mitte in die höhe also abgetheilet, dass die vordern theil gelb oder goldtfarb, die hindere aber in der Mitte mit einem Zwerchstrich solcher gestalt unterschieden, dass die undere Theil weiss oder Silberfarb, ober aber schwartz sein, in den gelben vordern ein vor sich gekerter gekrönter halber schwartzer Adler erscheinendt, mit aufgehobenen Gefieder, von sich geworffenen Waffen, und roth aussgeschlagener Zungen; durch die hinder obere und vorder undere gelb oder goldtfarbe Feldungen gehen über sich in die höhe zwaij rothe oder Rubinfarbe Balckhen, überzwerck aber in mitten ein gruenes Feldt oder Strassen, und in beijden derselben dreij, die Spitzen unter sich gekehrte nebeneinander gestelte rothe Hertz. Auf dem Schildt ein freijer offner Adelicher Thurniershelmb, zur Rechten und Lincken also abgetheilte Helmb-

¹ Arch. cant. Frib., grand livre des bourgeois, en parch. fol. 124v.

² Ibid., reg. No. 199, fol. 215.

³ Ibid., grand livre des bourgeois, en parch. fol. 143¹.

⁴ Ibid., fol. 153v.

decken, dass das hinder under und vorder obere Theil derselben goldtfarb und roth, vorder under und hinder ober aber grün und auch roth ist. Und darob mit einer Königlichen goldfarben Cron getziert, aus derselben erscheint ein Mannsbildt bis an die Khnie, ohne Armb mit schwarzem Haar und Barth, umb sein Hautb ein gelben, schwarz, grün und Roth gewundenen Pausch mit zuruckhfliegenden enden habendt, angethan mit einem weissen Ueberschlägel und langen Leibbrockh, der gestalt dass das hinder erste und dritte theil roth, ander und vierte aber gelb, und alles nach der leng abgetheilt ist, massen dann solch Adelich Wappen mit seiner Zierdt in Mitte diss Unsers Kaiserlichen Brieffs gemahlet und mit farben aigentlicher aussgestrichen ist.»

Blasonnement: *écartelé; aux 1 et 4 parti: a) d'or, à la demi aigle de sable couronnée et armée mouvante du parti, lampassée de gueules; b) coupé de sable et d'argent (qui est Fribourg); aux 2 et 3, d'or, à deux pals de gueules, et une fasce de sinople chargée de trois coeurs de gueules; heaume de tournoi sommé d'une couronne royale d'or, lambrequins aux couleurs de l'écartelé, à dextre de gueules et de sinople, à senestre de gueules et d'or; cimier: un buste d'homme sans bras, à la chevelure et la barbe noire, la tête coiffée d'un bourrelet aux émaux de l'écu et les bouts flottants, le buste vêtu d'un surcot d'argent et d'un justaucorps mi-parti de gueules et d'or.*

Il est surprenant que le parti *b* des quartiers 1 et 4 soit semblable à l'écu de la ville et république de Fribourg; le motif peut en être trouvé en ce que François-Prosper, l'un des anoblis, étant en cette année 1640 avoyer de cette république prétendait la personnifier. Bien que le diplôme réserve expressément le droit de tous ceux qui portaient déjà de telles armoiries, l'inclusion de l'écu de l'État dans celui d'un particulier déplut beaucoup à Fribourg.

L'identité de date des diplômes Bocard et Gottrau mérite d'être mise en relief; elle dénote, je le crois, une identité de cause: la recommandation du colonel Pierre Koenig en témoignage de sa reconnaissance. En effet, le Dr. Gottrau (François-Prosper) fut en 1634 avec Jean Bochart, l'un des mandataires envoyés de Fribourg auprès de l'archiduchesse Claudia à Innsbruck pour la solliciter en faveur de Koenig. Au siècle précédent, s'était déjà produite la triple concession, en un même jour, des diplômes impériaux Amman, List et Fruyo, à une très probable recommandation du comte Michel de Gruyères. Je relève encore que Simon Gottrau, oncle des trois anoblis était, par sa femme Françoise Bocardier, le grand oncle de Pierre Koenig. L'énoncé, dans le diplôme, des «services rendus ou à rendre à l'empire» me paraît donc aussi n'être que la formule imprécise en usage depuis le XV^e siècle.

Antérieurement, depuis le dernier tiers du XVI^e siècle, la famille Gottrau avait porté les armoiries suivantes, dont continuèrent à se servir les branches non issues des anoblis de 1640:

- a) *de gueules au pal d'or chargé d'un coeur de gueules en pointe, sommé d'un 4 de sable au pied allongé;*
- b) *de gueules au pal d'or chargé de deux coeurs de gueules, l'un au-dessus de l'autre.*¹

¹ De ce dernier écu je n'ai trouvé qu'un exemplaire.

La famille Gottrau est l'une des plus anciennes de la bourgeoisie de Fribourg, sa première réception remonte à l'an 1403.

Les trois frères anoblis étaient fils de Jérôme, qui fut banneret et secret, et de Marie Fruyo.

Jean Guillaume fut secrétaire du conseil, bailli de Grandson; il épousa Anne von der Weid et mourut le 9 octobre 1642;

François-Charles fut avoyer (bailli) d'Estavayer, et conseiller; il épousa 1. Catherine Julliard, 2. Elisabeth Vögeli de Seedorf; il mourut entre 1652 et 1654;

François-Prosper fut médecin, avoyer de Fribourg de 1636 à 1641; il épousa Françoise Renaud, veuve en premières noces de Jean Progin; il mourut le 23 octobre 1641.

François-Prosper n'eut pas de descendance mâle; François-Charles eut deux fils, et Jean Guillaume un fils; tous les trois moururent sans doute dans leur première jeunesse, car le seul renseignement que l'on a sur eux est celui de leur naissance. Ainsi la descendance masculine, en ligne directe, de ces trois anoblis s'éteignit à la première génération; Anne-Marie-Elisabeth l'unique fille de Jean Guillaume s'allia à un Gottrau d'une autre branche, Simon-Tobie dit de Pensier. Cette branche adopta dès lors les armoiries concédées par le diplôme de 1640.

40. de Reynold, 1647. Louis XIV, sous la régence d'Anne d'Autriche, accorde une augmentation d'armoiries aux frères Jean-Antoine, Pierre-François, et Daniel de Reynold, fils de feu Antoine de Reynold; 1647, septembre, à Versailles.

Original dans les archives de la famille de Reynold de Cressier; texte français.

Motifs de l'augmentation d'armoiries: «Les services que deffunct noble «Antoine de Reynold a rendus lespace de vingt années aux feus Roys nos très «honorés seigneurs père et ayeul dans la charge de capitaine au régiment de «nos gardes suisses sont si considérables qu'ils nous donnent subiect de les «reconoistre dans la personne de nos très chers et bien aimez Jean, Antoine, «Pierre, François et Daniel de Reynold ses enfants, qui estant aussy portés de «mesme Inclination que leur père à s'attacher particulièrement au service de «cette couronne nous en rendent présentement de très signalez en nos armées «où trois d'Iceux commandent chacun une compagnie de deux cens hommes de «pied et nous rendent chaque Jour en cet employ des preuves de leur courage «et bonne conduite, de sorte que ne leur pouvant mieux faire cognoistre la «satisfaction que nous en avons qu'en les gratifiant de quelque marque d'hon- «neur qui serve de témoignage perpétuel de leur affection vers cet estat.»

On pourrait croire que ces noms sont ceux de cinq frères puisqu'on voit une virgule après les noms de Jean, d'Antoine et de Pierre; et non pas un trait entre ceux de Jean et d'Antoine, entre ceux de Pierre et de François. Le contexte ne donne pas sur ce point toute la précision désirable; car si, d'un côté, la faveur royale semble s'appliquer seulement aux trois frères qui étaient dans le service du roi, d'autre part le terme *trois d'Iceux* ferait sous entendre plus que trois enfants d'Antoine de Reynold.

Zur Lauben qui a reproduit le document dans son *Histoire militaire des Suisses*¹, fit des quatre premiers noms deux frères seulement, Jean-Antoine, Pierre-François. Je me range à cette solution. Ce Jean-Antoine fut généralement appelé Antoine tout court, il ne faut pas le confondre avec son frère Jean qui servit dans les armées de l'empereur.

Libellé de l'augmentation d'armoiries: «permettons et octroyons par ces «présentes signées de nre main aux d^{ts} Jean, Antoine, Pierre, François et Daniel «de Reynold, leurs enfants et descendants, de porter dans leurs armoiries deux «fleurs de lys d'or, en la manière qu'elles sont cy empreintes.

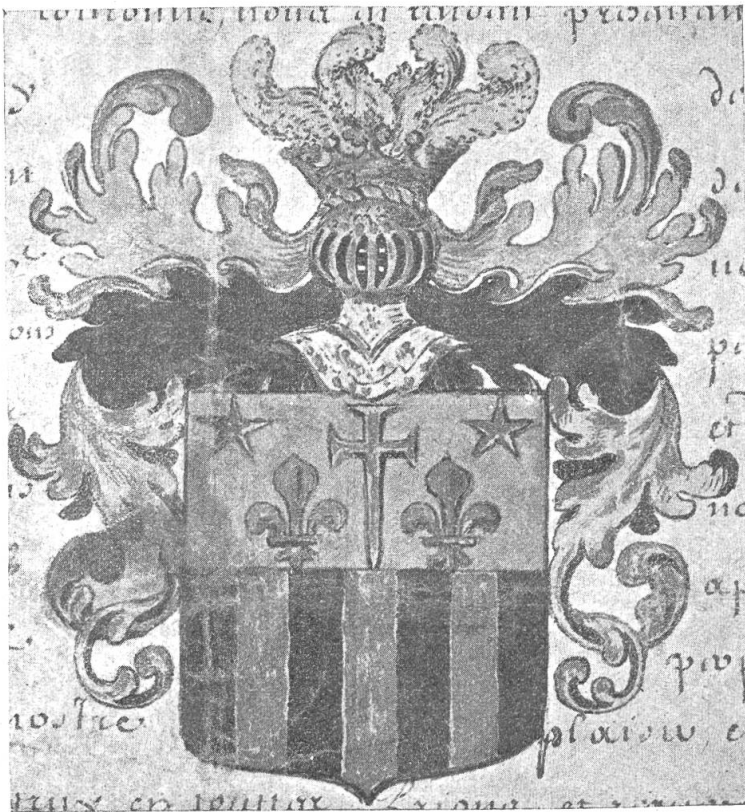


Fig. 8

Armoiries peintes sur le diplôme accordé aux frères J. A., P. F. et D. de Reynold en 1647.

fait, la postérité de cet Antoine a considéré ces lettres patentes comme une constitution implicite de noblesse, à l'exclusion de la branche représentée par Rodolphe, le frère cadet d'Antoine. Depuis lors tous les brevets que ces Reynold reçurent en France furent libellés avec le qualificatif *de*; et dans la lettre de naturalisation française, obtenue en 1663, par «Anthoine de Reynault», celui-ci, est qualifié, d'*Escuier*. A Fribourg, la première reconnaissance de bourgeoisie faite, postérieurement au diplôme de 1647, celle de François fils d'Antoine, en 1663, contient la qualification de noble. Ce dernier Antoine fut seigneur de Béviers, Colonge et Gayet, seigneuries situées, croit-on, dans le Grésivaudan (Dauphiné) et qu'il tenait sans

Les nouvelles armoiries sont peintes au centre du parchemin; elles se blasonnent ainsi: *coupé; au 1, d'azur à la croix au pied fiché d'argent accostée de deux fleurs de lis d'or, et accompagnée en chef de deux étoiles du second; au 2, de sable à trois pals d'argent*. L'écu est surmonté d'un *casque*, posé de face, à sept grilles, couronné d'or; cimier: une houppe de quatre plumes; lambrequins: d'or, d'azur, de sable et d'argent.

Ce document n'a point la teneur d'une lettre de noblesse; il constitue une augmentation d'armoiries, je relève cependant dans la première phrase du texte l'expression «défunt noble Antoine de Reynold.» En

¹ 1^{er} vol. 1751, p. 399—401.

doute du chef de sa seconde femme, Marię de Bazemont. A l'occasion d'un diplôme de baron obtenu en 1833, je rendrai compte des titres que ces de Reynold portèrent dans l'intervalle.

Les descendants d'Antoine se perpétuèrent dans les branches dites de Pralettes, de Pérolles et de Cressier; cette dernière subsiste seule aujourd'hui.

Antoine Renauldt, le père des trois frères dénommés dans les lettres royales de 1647, reconnut la bourgeoisie de Fribourg en 1616 et l'assigna sur sa maison à la rue de Morat¹; il était alors bailli à Echallens (1615—1620). Il épousa Françoise Fégely dont il eut quatre fils et quatre filles. En 1621² il entra au service de France; d'abord lieutenant dans la compagnie Fegelin au régiment des gardes suisses, il en fut nommé capitaine en 1626²; on le trouve en cette qualité au siège de La Rochelle en 1627 et 1628. En 1630, le commandement d'une compagnie franche de cent hommes en garnison au fort Barraux (Dauphiné) étant devenu vacant par la mort de son capitaine Ulman Heydt, de Fribourg, Antoine Reynauldt réussit à l'obtenir. Il mourut en cette place en octobre 1638. Il existe aux archives cantonales de Fribourg³ plusieurs lettres en langue allemande écrites par lui au Conseil sous la signature «Anthonj Reynauldt» et scellées d'un cachet aux armes ci-après: *coupé; au 1, une croix, le pied sur la ligne du coupé, accostée de deux étoiles ou de deux molettes d'éperon; au 2, palé de six pièces; casque de jôute avec lambrequins, taré de profil; cimier: une croix entre deux demi vols; à dextre du cimier la lettre A; à senestre la lettre R.*

Antoine, appelé aussi Jean-Antoine, le plus marquant des frères, reconnut la bourgeoisie simultanément avec son frère Jean en 1632; il fut du conseil des Deux Cents en 1637, des Soixante en 1654, conseiller en 1665. Il contracta mariage; 1. avec une Fégely de Seedorf⁴, 2. avec Marie de Bazemont, fille de Messire Louis de Bazemont et de Dame de St. Julien, en Dauphiné, 3. avec Anne Musy⁴ de Romont.

Il devait être encore très jeune lorsqu'il entra au service, car dans la commission qui lui fut donnée le 1^{er} décembre 1638 de la compagnie de son père au fort Barraux, il est dit qu'il était au service du roi depuis quatorze ans. En 1642, il leva une compagnie pour le régiment de Praroman, alors en formation; il en devint colonel en 1648, et en conserva le commandement jusqu'en 1653. En cette année, le régiment ayant été réformé, Antoine de Reynold permuta avec sa compagnie-colonelle dans le régiment des gardes, dans lequel il acheva sa carrière militaire. Il fut avec ce régiment en 1755 aux sièges de Landrecie et de Condé. Selon Girard⁵, c'est en 1657, qu'il quitta le service.

Par lettres patentes données à Paris au mois de mars 1663, Louis XIV donna à Anthoine de Reynault et aux siens à perpétuité la naturalisation française,

¹ Arch. cant. Frib., grand livre en parchemin des bourg., fol. 153v.

² Zur Lauben, Hist. milit. des Suisses, vol. 2, p. 79.

³ Documents en papier sur la France.

⁴ Généalogie en mains du colonel Alfred de Reynold; l'archiviste cantonal J. Schneuwly lui a aussi attribué trois femmes: Françoise de Fégely, Marie de Bazemont, Anne née Reyff, veuve de Musy.

⁵ Histoire des officiers suisses, 2^e vol., Bâle 1781, p. 253—255.

sans préjudice toutefois aux privilèges et droits qu'ils avaient en leur pays d'origine. Comme, dans ce document, il est qualifié de capitaine aux gardes suisses, on voit que, contrairement au dire de Girard, il n'avait pas encore quitté le service; cela se produisit cependant peu après puisque sa nomination de conseiller à Fribourg eut lieu en 1665.

Il mourut le 26 juin 1684.²

C'est lui qui transforma son nom en Reynoldt, appellation que je rencontre pour la première fois dans une de ses lettres datée de Grenoble le 20 janvier 1640³; la forme Reynault resta cependant en usage durant quelque temps.

François, son frère, reconnut la bourgeoisie de Fribourg le 1^{er} mai 1641; dans cet acte, il est qualifié de docteur en droit. En cette même année, il entra au conseil des Deux Cents. J'ai lieu de croire qu'il était l'un des trois fils d'Antoine dont il est dit dans les lettres patentes de 1647 qu'ils commandaient chacun une compagnie de deux cents hommes. Selon une annotation⁴ en marge de la liste des Deux Cents nommés en 1641, il mourut en Catalogne le 26 août 1647, étant probablement en campagne militaire.

Sur Daniel, je n'ai trouvé aucun renseignement.

Mais j'en ai sur un quatrième frère, Jean, probablement l'aîné, lequel n'est pas compris dans les lettres patentes de 1647.

Né en 1607⁵, il reconnut la bourgeoisie de Fribourg en 1632⁶, fut membre du Conseil des Deux-Cents en 1632, des Soixante en 1636, bailli à Romont (1639—1643), conseiller en 1643, bourgmestre en 1646, colonel du pays (*Landesoberst*) en 1653; mourut en mars 1670.

Il épousa Elisabeth Koenig, soeur du colonel impérial Pierre Koenig dit More. Il fut capitaine; je ne puis préciser de quel corps, mais ce fut certainement en Allemagne, car dans une lettre envoyée en mars 1633⁷ par le Conseil de Fribourg à ce Pierre Koenig, on l'informe que son beau-frère le capitaine Jean Renaultt est retourné au service en emmenant quelques bourgeois et sujets de Fribourg, et on les lui recommande tous, en particulier Jost de Montenach.

L'année suivante, lorsque ce Pierre Koenig fut l'objet d'un procès de haute trahison en Allemagne, le capitaine Jean Renaultt fut envoyé, avec le médecin François-Prosper Gottrau, en députation auprès de l'empereur pour intercéder en faveur de l'accusé; puis, après que celui-ci eut été gracié, le capitaine Renaultt se porta garant avec le lieutenant-colonel Nicolas-Albert Koenig, le frère de Pierre, de ce qu'aucune vengeance ne serait tirée du procès que ce dernier venait de subir.⁸

Ces incidents, rapprochés du fait que Jean Renaultt fut bourgmestre en 1646 autorisent à affirmer qu'il n'était pas l'un des trois frères cités dans les lettres patentes de 1647 comme commandant alors une compagnie de deux cents hommes.

² Arch. cant. Frib., livre des fonctionnaires, copie d'Amman, liste des conseillers.

³ *ibid.*, collection de documents en papier sur la France.

⁴ Arch. cant. Frib.

⁵ Généalogie en mains du colonel Alfred de Reynold.

⁶ Arch. cant. Frib., g. livre en parch., fol. V.

⁷ Arch. cant. Frib., Missival No. 40, fol. 109, 110.

⁸ Arch. cant. Frib., Missival No. 40; avril 1634, janvier 1635, fol. 222, 306 et suiv.

Au mois de juin 1653, il commanda le corps de troupes que Fribourg envoya au secours de Berne pour réprimer la rébellion des paysans; à la demande du gouvernement bernois, il fit une campagne de punition dans l'Oberland et poussa jusqu'à Brienz, mettant en arrestation les chefs de la sédition et se faisant livrer les armes.¹

Ennetbirgische Landvogt-Wappen aus der Herrschaft Bollenz,

von Alf. Lienhard-Riva, Bellinzona.

Im Archive des Bezirks-Gerichtes Lottigna, mit Sitz in Acquarossa, befindet sich der Original-Band der Satzungen der ehemaligen den drei Orten Uri, Schwyz und Unterwalden Nid dem Kernwalde zuständigen Landvogtei Bollenz (Blenio), welcher den vielen ihn schmückenden Wappen wegen es wohl verdient, dass ihm im Schweiz. Archiv für Heraldik einige Zeilen gewidmet werden. Der Schreiber dieser Statuten gibt sich uns in derem Schlusssatze folgendermassen zu erkennen: „Ich Andreaß Wipvel Der Zitt Landtschriber zu Schwytz han sölche Stadtutten widerums von Nüwen us der Althen Stadtutten abgeschrieben, und zu Zügnus mich unterschriben uff den 30 october Nach Cristus Geburt gezahlt Einthussend Sechshundert und Im drytten Jar.“ Nebst seinem an ebenderselben Stelle angebrachten Wappen in Federzeichnung, hat er auch auf acht folgenden Seiten je neun Schilder zur Aufnahme der Wappen der regierenden Landvögte eingezeichnet, und zwar so, dass in jeder senkrechten Reihe ein Ort vertreten sein sollte. Diese Folge ist indes später nicht immer eingehalten worden. Von seiner Hand rühren her die Inschriften zu den Jahrgängen 1510, 1514, 1546, 1548 (Vorname ausgenommen), 1550 bis 1556, 1560 bis 1602, und wahrscheinlich auch die Wappenzeichnungen zu den Jahrgängen 1556, 1562, 1568, 1580, 1586, 1592, 1598 — insgesamt schwyzerischer Vögte, worunter auch sein eigenes. Das auf Pergament geschriebene Buch — ein kalligraphisches Meisterstück — in der Grösse von 33 × 24 cm umfasst 51 Seiten Text nebst einem Register, 12 Seiten Wappen und einem Ordnungen und Gebote der Obrigkeit enthaltenen Anhang.

Zu den hier sämtlich wiedergegebenen Wappen und dazu gehörigen Inschriften ist folgendes anzumerken:

Erstes Blatt.

- A. 1508. M. D. Johannes tegan (Dägen) de Schuitio Primus Vicarius de Schuitio. — Späterer Eintrag (also nach 1603); der erste schwyzerische Vogt war Heinrich auf der Mauer a. 1502.
- A. 1510. Das nur mit der Feder aufgerissene Wappen rührt wahrscheinlich aus dem Jahre 1776 her. — M. D. Heinrich vonn Matt von Underwalden

¹ d'Alt, Histoire des Helvétiens, tome 10, p. 606—617; Tillier, Geschichte des Freistaates Bern, vol. 4^e, p. 184; Berchtold, Hist. du canton de Frib., vol. 3^e, p. 49 et suiv.